



## ACCORD CADRE

### Entre

L'Université de Limoges, 33 rue François Mitterrand, 87032 Limoges cedex (France),  
représentée par Madame Isabelle Klock-Fontanille, en sa qualité de Présidente,

### Et

L'Université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou représentée par Pr Ahmed Bouda, en sa  
qualité de Recteur



Vu le Code de l'Education, notamment ses articles L. 123-3 et L. 123-7, L. 712-2 et L. 712-3  
et D. 123-15 et suivants,

Vu la délibération n° 015/2021/CAB du Conseil d'Administration de l'Université de Limoges  
du 14-01-2021 donnant délégation de pouvoirs à la Présidente en matière d'approbation des  
accords et conventions sans incidence financière,

Vu les accords de coopération scientifique et culturelle entre la République Française  
Et la République Algérienne Démocratique et Populaire

### **Il est convenu ce qui suit :**

#### **Article 1 : Objectifs de la coopération**

L'accord entre les deux institutions vise à développer la collaboration entre l'Université  
Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou et l'Université de Limoges,

Les deux institutions s'engagent à promouvoir et développer :

- La collaboration dans les domaines de l'enseignement, de la recherche et  
développement ainsi que de l'expertise
- Les échanges de personnels dans des programmes d'intérêt commun
- Les échanges d'étudiants dans des programmes d'intérêt commun
- Les échanges sur la documentation universitaire

